

# Comment voguer sans chavirer dans les méandres des féminismes : exemple d'un travail ethnographique sur la traite sexuelle<sup>1</sup> (Essai)

Chantal Robillard  
Université d'Ottawa

L'an 2000 a non seulement été le tournant d'un siècle, mais également le moment de la réapparition d'un très vieux débat déchirant les mouvements féministes, à savoir celui de la traite de personnes. Malgré l'accord de tous les pays signataires sur la définition de la traite dans le *Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (HCDH 2000a), des regroupements de femmes ainsi que des organisations non gouvernementales ont pris part à des discussions conflictuelles sur les concepts centraux du Protocole tels que ceux de « prostitution » ou « d'exploitation sexuelle », de « contrainte » et de « situations de vulnérabilité ». Ces discussions laissaient ainsi entrevoir les dissensions idéologiques (féministes) autour de la question de la traite avec lesquelles j'ai dû composer dans le développement de ma recherche sur la traite sexuelle.

Dans cet article un peu cathartique pour moi, je souhaite présenter mon témoignage de la navigation que mon équipe de recherche et moi-même avons faite à travers les courants et les contre-courants féministes nourrissant les débats sur la traite de personnes<sup>2</sup>. Je relaterai certaines difficultés rencontrées lors de la présentation du projet à diverses partenaires et lors des soumissions pour approbation éthique chez ces dernières, en particulier dans le cas canadien. Je propose en conclusion une réflexion féministe qui m'apparaît pertinente pour les études anthropologiques de la traite sexuelle, afin de reconstruire une image respectueuse de l'hétérogénéité des expériences genrées, au croisement de la mondialisation et de la migration, de la prostitution ou du travail du sexe, de la traite ainsi que de l'exploitation et de l'agencéité (*agency*).

<sup>1</sup> Le générique féminin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

<sup>2</sup> Les propos tenus dans cet article reflètent uniquement l'opinion de l'auteure.

## Description du projet de recherche

Notre programme de recherche canadien, bolivien et péruvien vise à mieux comprendre comment les conditions de migration et de travail menant à l'exploitation de personnes, ainsi que les situations permettant l'exercice de leur agencéité agissent sur la santé et l'accessibilité aux services de soins des migrants qui ont offert/offrent des services sexuels, de gré, de force ou par manque d'options alternatives. En premier lieu, nous cherchons à comprendre comment les situations d'exploitation et les diverses ressources utilisées par les participantes pour minimiser la coercition interviennent dans leur recherche d'aide et de soins, et affectent leur état de santé. À la lecture des expériences des participantes, nous cherchons également à déconstruire les diverses catégories utilisées pour représenter la traite sexuelle. En deuxième lieu, nous espérons saisir comment les enjeux sociaux, politiques et organisationnels affectent les réponses (ou l'absence de réponses) institutionnelles à leurs besoins sociosanitaires spécifiques. Notre but ultime est d'offrir des recommandations théoriques (féministes) et politiques (publiques et criminelles) ainsi que des suggestions de protocole de soutien au « victimes » et d'interventions en santé à partir des résultats obtenus par l'analyse des expériences subjectives et des contextes structurels dans lesquels ces individus migrent et offrent des services sexuels.

## Aperçu du débat féministe

Je ne souhaite pas m'étendre trop longtemps sur le débat féministe contemporain concernant la traite de personnes, ni juger de chacune des postures envisageables, puisque la littérature sur le sujet abonde. Pour une discussion contemporaine de la problématique, je suggère de se référer au numéro sur la traite de personnes du *Women's Studies International Forum* (2009, 32(4)), ou encore à des auteurs canadiens tels que Poulain (2005) ou Toupin (2002, 2005).

Je présenterai toutefois de manière très succincte le débat féministe afin de saisir les enjeux pour la recherche présentés dans cet essai. Le débat sur la traite de personnes – dans ses polarisations extrêmes – divise les dissidentes en deux camps : d'un côté les abolitionnistes (ou néo-abolitionnistes) et de l'autre les défenderesses des droits des travailleuses du sexe. Le mouvement néo-abolitionniste considère la « prostitution » comme la forme ultime de domination patriarcale, et la traite de personnes, principalement conçue comme une traite sexuelle, comme son internationalisation (Ousthoorn 2005). De ce point de vue, la meilleure façon de lutter contre la traite de personnes et de fait contre la prostitution, passe par la sanction des tiers profitant directement des gains financiers de ces femmes, mais également par la pénalisation des clients. Les « victimes », soit les femmes prostituées, doivent être retirées du milieu en question puis réinsérées au sein de la société. Les défenderesses, quant à elles, reconnaissent que les personnes de l'industrie sexuelle peuvent être victimes de la traite, mais dénoncent davantage les conditions de travail (prostitution forcée) ou de migration forcée. Elles estiment que ces personnes migrantes ne sont pas toutes victimes d'exploitation ou de coercition (Ousthoorn 2005). Selon elles, le « travail du sexe » constitue un emploi légitime et peut être pratiqué sans contraintes. Les

« travailleuses du sexe » ont le droit de migrer. Elles comptent donc « veiller à ce que les droits des migrantes objets de trafic soient respectés et protégés par les autorités en place. [Elles visent] l'autodétermination des femmes (*empowerment*) plutôt que leur victimisation (...) » (Toupin 2002:15).

Comme nous pouvons l'entrevoir dans la citation précédente, la distinction n'est pas toujours faite en français entre les concepts de « traite » (*trafficking*) et de « trafic » (*smuggling*). Je vous offre ici les définitions des Nations Unies des deux notions, qui peuvent cependant varier selon le cadre légal de chaque pays et la position féministe des institutions appliquant la loi. D'un côté, le Protocole de Palerme définit la « traite de personnes » comme :

Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. » (HCDH 2000a, art. 3).

De l'autre, le *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer* se réfère au « trafic illicite de migrants » comme :

Le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État Partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. (HCDH 2000b, art. 3)

La traite relève donc de l'exploitation, alors que le trafic est généralement défini par le passage illégal d'une frontière, qu'il y ait exploitation ou non. Toutefois, ce qui commence comme une affaire de trafic peut aboutir à la traite. La « prostitution » est incluse dans la définition internationale de la traite de personnes comme l'une des formes possibles d'exploitation.

Malgré la cohésion de pensée actuelle entre les deux pôles féministes au sujet des droits humains des personnes « victimes de la traite », « de la prostitution » ou du « travail du sexe », leur historique est différent. Le premier discours s'est développé en réponse à la domination patriarcale et s'intéresse aux causes de la prostitution alors que le second dénonce la domination féministe bourgeoise du discours précédent et lutte contre les conditions structurelles minant le travail du sexe et la migration ouvrière. En dépit d'une éventuelle complémentarité entre les deux discours, les actions des partisans de chaque camp laissent entendre qu'ils sont irréconciliables. Peuvent-elles malgré tout arriver à mettre de côté leurs différends?

## Avoir le bon pedigree féministe

Dans notre perspective comparative et déconstructiviste, de nombreuses difficultés ont entouré la définition de notre échantillon initial, qui devait inclure les populations au croisement de la migration (mobilité rurale-urbaine, interprovinciale, internationale) et de l'offre de services sexuels. Nous avons eu à adapter notre langage aux positions féministes de nos partenaires et des organismes que nous avons consultés.

À Montréal, nous avons choisi l'expression : « personnes/travailleuses migrantes qui offrent/ont offert des services sexuels, de gré, de force ou par manque d'autres options ».

Nous sommes toutefois conscientes que le terme « services » peut parfois être inapproprié en contexte d'exploitation sexuelle rencontrée dans la traite sexuelle, étant donné la coercition qui la traverse. Néanmoins, le concept nous permettait – du moins l'avions-nous espéré – de contourner le débat polarisé sur la perception de la prostitution, en tant qu'exploitation ou comme forme de travail. Toutefois, comme l'illustrent les exemples suivants, nous avons échoué dans cet effort de « neutralité ».

Lors d'une discussion avec une représentante d'une association d'aides familiales à Montréal, on nous a fait remarquer que nous ne pouvions pas parler de « travail du sexe » ou de « prostitution », ni même de « services sexuels » pour désigner les échanges sexuels que pouvaient établir une aide familiale avec un employeur, un avocat spécialiste de l'immigration, ou un agent frontalier pour l'obtention de leur appui. Ces éventualités relèvent de rumeurs rapportées par notre informatrice. Selon elle, ces situations sont uniquement considérées comme des cas d'abus sexuel. Dans le milieu des aides familiales, il est plus courant de se référer au concept « d'esclavage moderne » (AAFQ 2008). Ici, l'esclavage fait référence à la confiscation de documents d'identité, l'abus de vulnérabilité, la séquestration et l'isolement culturel ou la rupture des liens sociaux. Le trafic, la traite et l'esclavage moderne (TTE) sont indissociables.

Le cas de la négociation d'une collaboration avec un organisme représentant les travailleuses du sexe de Montréal illustre la nécessité de prendre position. Pour les intervenantes de cette organisation la question de la « traite de personnes » est devenue très sensible, car souvent, comme nous l'avons vu précédemment, le mot a été galvaudé en étant associé à celui de prostitution. Les femmes de cet organisme reconnaissent le terme de « traite » en le distinguant clairement du travail du sexe. Elles dénoncent les conditions politiques, structurelles, migratoires et ouvrières qui encouragent l'exploitation des travailleuses du sexe. Avec ce groupe, nous nous sommes donc positionnées dès le début en tant que non abolitionnistes et nous avons explicitement formulé nos attentes à leur endroit. En effet, leur collaboration était devenue conditionnelle à la transparence de nos objectifs et la promesse de notre engagement politique.

Au Pérou, où certaines de nos collaboratrices proviennent de deux ONG de femmes se positionnant aux deux pôles du féminisme, nous utilisons l'expression « femmes migrantes dans le commerce sexuel ». Cette catégorie inclut les femmes qui ont migré entre villes, provinces ou pays et qui œuvrent dans l'industrie du sexe. Les concepts de « services sexuels » ou de « travail du sexe » ne conviennent pas à l'une de nos partenaires néo-abolitionniste, pour qui toute forme de prostitution n'est qu'exploitation. Malgré ce compromis formel, je glisse parfois sans le vouloir vers le vocabulaire des défenderesses ou vers nos concepts canadiens, et nos réunions peuvent finir par des discussions enflammées.

En Bolivie, nous avons rencontré moins de division politique dans notre groupe de collaboratrices locales en ce qui concerne la traite sexuelle. En

effet, la conscience publique, voire politique, de la traite semble limitée à de petits groupes ou encore superficielle. De plus, la majorité de nos partenaires provient de la table de concertation de populations cibles (*mesa de trabajo de poblaciones claves*), et travaille principalement avec ce que l'on appelle en santé publique des « populations vulnérables », tels que des membres de la communauté gaie ou de l'industrie du sexe. Au sein de notre équipe et de nos collaboratrices, le débat ne tourne pas tellement autour de la « prostitution », du « travail du sexe » ou de la « traite », mais davantage autour de la question de la féminité. Au début du projet, au cours d'une consultation publique avec des actrices-clés, les participantes nous ont demandé d'intégrer toute personne qui se définit comme femme, peu importe la nature de ses organes sexuels. Ainsi, nous avons amendé notre protocole bolivien pour y inclure les « femmes biologiques et génériques (*genéricas*) ou assumées (*asumidas*) du travail du sexe ». Dans nos réflexions nous avons donc introduit le discours du mouvement *Queer* qui vise un désenclavement des catégories pour désigner les identités de genre et les orientations sexuelles incluses dans les concepts de femmes génériques et assumées.

Je suis consciente que cette jonglerie conceptuelle dans l'identification de notre population-cible entre le Canada, le Pérou et la Bolivie peut constituer un obstacle non négligeable à notre compréhension du phénomène, le rendant encore plus complexe et ambigu, au point où il devient difficile de parvenir à une éventuelle généralisation des résultats. De plus, malgré nos efforts à ne pas « se cantonner » dans un des deux pôles présentés plus haut, le choix des termes présentant notre projet de recherche nous relègue malgré nous d'un côté ou de l'autre, sans la possibilité d'une troisième voie. Je me dois de reconnaître que le féminisme n'est pas uniquement un mouvement de luttes sociales mais également une identité politique que la chercheuse doit manier avec finesse pour ne pas se perdre dans des débats sans issues ou dans une ambiguïté contre-productive.

### Préjudices à l'évaluation de la recherche<sup>3</sup>

Notre conception ambiguë de la problématique de la traite sexuelle et des expériences corollaires s'est interposée dans nos échanges avec un comité d'éthique à Montréal. Bien que nous ayons déjà obtenu l'approbation de la Faculté de Médecine de notre université d'affiliation où se déroule la recherche et malgré l'appui et l'approbation éthique de l'organisme représentant les travailleuses du sexe de Montréal, il nous a fallu sept mois d'échanges avec le comité d'évaluation de la recherche (CÉR) d'une instance régionale de santé du Québec pour enfin obtenir notre certificat éthique, nous permettant ainsi de recruter des participantes au sein de leurs services.

À la suite d'une rencontre avec le CÉR, le comité m'a envoyé une lettre nous suggérant de faire appel à la présidente pour l'identification des participantes avec les médecins recruteuses de leur établissement. Enfin, ainsi l'avais-je interprété. En raison de mon essoufflement et de ma frustration devant la

<sup>3</sup> Je tiens à préciser qu'au Pérou nous n'avons pas rencontré d'obstacle particulier dans nos demandes d'approbation. Dans le cas bolivien, au début de la recherche, nous n'étions pas au courant de l'existence d'un comité éthique compétent pouvant faire l'évaluation de notre projet. Nous avons davantage consulté et obtenu l'appui formel des fournisseuses de services et décideuses politiques provenant de chaque site de recherche bolivien.

navigation risquée dans les eaux houleuses du féminisme, c'est avec un très grand effort de retenue que j'ai écrit les lignes suivantes à la présidente du CÉR en réponse à leur recommandation:

Nous tenons également à souligner que nous jugeons cette mesure comme un exemple d'une attitude préjudicielle envers les personnes de l'industrie du sexe puisque les participantes à la recherche correspondent à la clientèle régulière [de vos services] et que de telles mesures n'ont pas été jugées nécessaires par le CÉR dans d'autres recherches impliquant la clientèle [fréquentant] votre [établissement]. (Lettre au CÉR, 7 janvier 2008)

Heureusement, ce n'était qu'un malentendu et le trouble était probablement dû à mon état d'esprit du moment. En effet, la mesure exigée par le CÉR ne consistait qu'en un entretien entre les médecins recruteuses, la présidente du CÉR et les leaders du projet afin de sensibiliser les recruteuses et des intervieweuses aux enjeux de sécurité physique et psychique des participantes ainsi que pour développer des mesures pour répondre aux situations risquées si elles se présentaient. Il n'était donc pas question de discuter de chaque cas recruté avec la présidente du CÉR, contrairement à ce que j'avais compris initialement.

Les appréhensions exprimées lors de cette rencontre avec le CÉR reflètent certaines idées préconçues entourant la thématique; présuppositions alimentées par le discours féministe néo abolitionniste qui semble actuellement avoir repris des forces dans le milieu francophone canadien. J'ai cru comprendre que pour certains membres du CÉR, un service sexuel pouvait rarement être offert par libre choix ou sans contrainte. De plus, certains considéraient les femmes de l'industrie du sexe comme des victimes extrêmement vulnérables, presque incapables de donner librement leur consentement. Je ne nie pas que ces situations de contrainte puissent exister, surtout dans le cas de la traite. Toutefois, lors de nos discussions, nous promouvions la capacité des participantes à évaluer les dangers, également dans le cas de celles en situation de coercition extrême. Le CÉR, quant à lui, souhaitait remettre la charge de l'évaluation du risque et de la capacité au consentement aux médecins recruteuses ainsi qu'aux intervieweuses. Selon moi, l'évaluation des médecins et des intervieweuses a autant de poids que celle des femmes elles-mêmes en ce qui concerne la mesure du danger.

La polarisation des discours féministes sur la problématique de la traite semble avoir contribué au développement de constructions stéréotypées des réalités migratoires et ouvrières qui lui sont associées. Ces constructions limitent ainsi les possibilités d'une évaluation adéquate de la recherche par les comités institutionnels.

## **Une troisième voie au féminisme est-elle possible?**

Comment voguer sans chavirer dans ces méandres féministes? Comment surmonter ces impasses et représenter l'hétérogénéité des réalités genrées au croisement de la mondialisation et de la migration, de la traite, de la prostitution/du travail du sexe, ainsi que de l'exploitation et de l'agencéité tout en gardant la possibilité de comparaison entre les trois pays? Une troisième voie au féminisme permettant d'atteindre cet objectif est-elle possible? Le projet est-il trop ambitieux, naïf ou éclaté?

En cherchant à étayer ma réflexion sur la traite de personnes à l'aide de nos données empiriques comme le proposent Limoncelli (2009), Roces (2009) ou Segrave (2009), j'ai initialement tenté de ne pas juger de chacune des positions féministes. Je ne cherchais pas à arguer que ma posture relevait d'un *point of viewlessness* tel que Jeffrey le définit (2009:317), comme si j'étais insensible au débat féministe. Je suis féministe! J'espérais toutefois œuvrer au sein d'une lutte féministe permettant de rassembler davantage les causes, même celle de la traite sexuelle. Tel que le montre notre expérience péruvienne, il semble donc possible de rallier les féministes afin qu'elles coopèrent à un projet commun. Je ne crois donc pas qu'il faille abandonner le mouvement féministe en raison de ses divisions, ni même l'identité de féministe.

À ce propos, le 16 novembre 2009, Ariel Levy publiait un article dans le *New Yorker* qui soulevait la question de l'existence possible d'un féminisme sans féministes. En effet, peut-on faire avancer la cause des femmes et, par le fait même, améliorer les relations de genre, sans l'engagement politique des féministes? Peut-il exister un mouvement politique sans que ce mouvement acquière une identité politique? Ma propre expérience laisse entrevoir qu'il est en effet difficile, pour une chercheuse étudiant un phénomène au cœur des débats féministes, de ne pas prendre position par rapport à un discours, et de ne pas s'y identifier.

Ainsi, comment rallier les féministes sans perdre de vue la diversité des réalités vécues par les personnes affectées par la traite sexuelle? Dans nos efforts de reconstruction, nous nous inspirerons d'un féminisme intersectionnel (Collins, von Unger et Armbrister 2008; Morris et Bunjun 2007; Crenshaw 1994). Ce féminisme est né vers la fin des années 1980 par le biais du *Black Feminism* pour dénoncer le solipsisme blanc du féminisme états-unien (Dorlin 2008). Il a été repris par d'autres groupes de femmes marginalisées comme celles représentées par l'Institut canadien de recherches sur les femmes, duquel nous nous inspirerons (Morris et Bunjun 2007). Le cadre d'analyse féministe intersectionnelle tente de comprendre comment interagissent divers systèmes de relations de pouvoir basées entre autres sur le colonialisme, le genre, la classe sociale et l'ethnicité pour renforcer les inégalités et l'exclusion sociales. Ce cadre se veut également attentif aux contextes mondiaux variés qui sont responsables des iniquités sociales et de santé, sans chercher à hiérarchiser les luttes sociales. De plus, dans une telle perspective, la femme n'est pas considérée comme une simple victime de conditions défavorables déterminées par son origine géographique, sa classe sociale, son autodéfinition de genre ou son statut d'immigrante comme semblait le percevoir le CÉR, mais aussi comme un sujet de pouvoir à consulter, même si dans certaines situations sa liberté de choisir les conditions de migration, de travail et de résidence ou d'agir sur celles-ci est limitée.

Ce cadre intersectionnel me permet non seulement de voguer sur la polyvalence du féminisme et des partenariats nécessaires à une recherche appliquée, mais il m'offre également une piste de réflexion flexible pour reconstruire les contextes et les expériences complexes de la traite sexuelle. L'utilité de l'intersectionnalité provient peut-être davantage de la volonté des chercheuses à porter une attention égale aux multiples conditions structurelles inévitables et à l'agence des personnes affectées pour offrir une conception allant au-delà d'un simple regard critique. L'anthropologie urbaine s'est trop longtemps centrée sur les groupes marginaux tels des goélands en

attente d'entrailles jetées par-dessus bord. Même si la marginalité est indicatrice du fonctionnement des structures plus centrales à la société, le regard anthropologique doit également offrir une critique de la majorité et du dominant tout en étant attentif aux espaces de pouvoir des opprimés. Par conséquent, la voix des informatrices qui narrent leur trajectoire migratoire et ouvrière nous aidera à comprendre les conditions, spécifiques à chacune en tant qu'individu ou particulières au groupe, qui les rendent vulnérables. De fait, les participantes orienteront nos actions politiques visant à réduire les iniquités sociales et en santé. Les témoignages de leur pouvoir, de leurs désirs, et de leurs projets de vie nous indiquent leurs propres stratégies de résistance à ces iniquités et influencent les recommandations que nous pourrions offrir pour ajuster les interventions, que ce soit un soutien aux victimes de la traite ou la réduction des méfaits. À mon sens, ce cadre me permettrait de travailler simultanément, ou du moins successivement, à une compréhension de la subjectivité et du macrosocial tout en ayant comme objectif final une lutte pour une justice sociale bien contextualisée.

Le cadre d'analyse féministe intersectionnelle offrirait la possibilité d'avoir un projet qui se veut à l'intersection des luttes féministes et des diverses priorités exprimées par les femmes elles-mêmes. Cette approche complexifie la lutte pour une justice sociale qui se doit d'être plus « équitable » – pléonasme que je me permets ici pour accentuer l'importance d'un féminisme plus englobant. Toutefois, je tiens à souligner qu'il s'agit ici de ma propre conception du féminisme, celle à laquelle j'aspire. Mais peut-être, le devinez-vous, ne suis-je qu'une irréductible idéaliste!

## Références

- Association des Aides Familiales du Québec (AAFQ)  
2008 Trafic, traite et esclavage moderne des aides familiales migrantes au Québec. Montréal : AAFQ.
- Collins, Pamela.Y., Hella von Unger et Adria Armbrister  
2008 Church Ladies, Good Girls, and Locas: Stigma and the Intersection of Gender, Ethnicity, Mental Illness, and Sexuality in Relation to HIV Risk. *Social Science & Medicine* 67(3):389-397.
- Crenshaw, Kimberlé W.  
1994 Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *In* *The Public Nature of Private Violence*. Martha Albertson Fineman and Roxanne Mykitiuk, eds. Pp.93–118. New York: Routledge.
- Dorlin, Elsa, ed.  
2008 *Black feminism* : anthologie du féminisme africain-américain. Paris : L'Harmattan.
- Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH)  
2000a Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. [http://www2.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltraffic\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltraffic_fr.pdf), consulté le 3 avril 2010.
- 2000b Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des nations unies contre la criminalité transnationale organisée. [http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final\\_documents\\_2/convention\\_smug\\_french.pdf](http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_smug_french.pdf), consulté le 3 avril 2010. Consulté le 3 avril 2010.
- Jeffrey, Sheila  
2009 Prostitution, Trafficking and Feminism: An Update on the Debate. *Women's Studies International Forum* 32:316–320.
- Levy, Ariel  
2009 Lift and Separate. Why is Feminism Still so Divisive? *New Yorker*, 16 Novembre. [http://www.newyorker.com/arts/critics/books/2009/11/16/091116crbo\\_books\\_levy?currentPage=all](http://www.newyorker.com/arts/critics/books/2009/11/16/091116crbo_books_levy?currentPage=all), consulté le 3 avril 2010.
- Limoncelli, Stephanie A.  
2009 The Trouble with Trafficking: Conceptualizing Women's Sexual Labor and Economic Human Rights. *Women's Studies International Forum*. *Women's Studies International Forum* 32(4):261-269.
- Morris, Marika et Bénita Bunjun  
2007 Using Intersectional Feminist Frameworks in Research: A Resource for Embracing the Complexities of Women's Lives in the Stages of Research. Ottawa: CRIAW-ICREF.

Outshoorn, Joyce

2005 The Political Debates on Prostitution and Trafficking of Women. *Social Politics* 12(1):141–155.

Poulain, Richard, dir.

2005 Prostitution : La mondialisation incarnée. Points de vue du Sud. Paris : Centre Tricontinental et Éditions Syllepse.

Roces, Mina

2009 Prostitution, Women's Movements and the Victim Narrative in the Philippines. *Women's Studies International Forum* 32(4): 270-280.

Segrave, Marie

2009 Order at the Border: The Repatriation of Victims of Trafficking Women's. *Studies International Forum* 32(4): 251-260.

Toupin, Louise

2005 Analyser autrement la « prostitution » et le « trafic des femmes ». Présenté le au 4e Congrès international de Recherches Féministes dans la francophonie plurielle : Citoyennes sans frontière, Ottawa, Université d'Ottawa, 9 juillet 2005. <http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/files/AnalyserAutrementLaProstitution.pdf>, consulté le 3 avril 2010.

Toupin, Louise

2002 La scission politique du féminisme international sur la question du « trafic des femmes »: vers la « migration » d'un certain féminisme radical ? *Recherches Féministes* 15(2): 9-40.

*Chantal Robillard*  
*Institut de recherche sur la santé des populations,*  
*Université d'Ottawa*  
*chantal.robillard@mail.mcgill.ca*